

Synthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 27 octobre 2011

■ Commission d'appel d'offres en matière de marchés publics (CAO)

Le comité syndical a procédé à l'élection à l'unanimité des membres de la commission d'appel d'offres en application de l'article 22 du Code des marchés publics, ainsi que des membres des jurys de concours en matière de marchés de maîtrise d'œuvre.

Voici la liste des titulaires et de leurs suppléants.

Président :

- Bernard RIVALTA

Titulaires :

- Georges BARRIOL
- Alain JEANNOT
- Yolande PEYTAVIN
- Jean-Louis UBAUD
- Gilles VESCO
-

Suppléants :

- Annie GUILLEMOT
- Paul LAFFLY
- Richard LLUNG
- Jean-Luc da PASSANO
- Béatrice VESSILIER

■ Titres de transport multimodal : approbation d'avenant de conventions entre différents bassins de vie rhônalpins

Bassins de vie lyonnais et stéphanois

Le 10 octobre 2007, un titre multimodal unique de circulation sur le réseau TER/TCL a été mis en œuvre sur le support de la carte OÙRA.

Le 16 juillet 2009, le principe de création d'un titre multimodal associant le réseau TER, le réseau TCL et le réseau STAS (Saint Etienne) au 1^{er} octobre 2009 a été approuvé.

Le 8 juillet 2010, la convention liant les trois partenaires pour la mise en place de ces titres a été approuvée.

Il s'agit d'abonnements mensuels avec réduction pour les apprentis et étudiants de moins de 26 ans. Le prix est constitué par l'abonnement correspondant TER augmenté de 50 % du prix des abonnements correspondants des deux réseaux urbains. Le support billettique est la carte « OÙRA ! ».

Il s'agit de mettre en cohérence les dates d'application des différentes conventions et donc de porter au 30 septembre 2012 la date de fin d'application pour la convention TER/TCL/STAS. Ceci entraîne la modification des prix des titres suivant les prescriptions prévues par la convention initiale.

Ces modifications se traduisent par les nouvelles valeurs suivantes :

	Prix public	Part SYTRAL	Part SEM	Part Région
Combiné TER + TCL+ STAS Gd St Etienne « Tout Public »	155,60 € (Abonnement TER. Illico Fréquence Lyon - St Etienne + 46,35 €*)	40,30 €	33,80 €	81,50 €
Combiné TER + TCL+ STAS Gd St Etienne « Réduit »	131,20 € (Combiné TER+TCL Lyon- St Etienne réduit + 10,40 €)	24,90 €	24,90 €	82,40 €
Combiné TER + TCL+ STAS Gd Gier « Tout Public »	136,60 € (Abonnement TER. Illico Fréquence Lyon - St Chamond + 46,35 €*)	40,30 €	33,80 €	62,50 €
Combiné TER + TCL+ STAS Gd Gier « Réduit »	115,60 € (Combiné TER+TCL Lyon - St Chamond réduit + 10,40 €)	24,90 €	24,90 €	66,80 €

Bassins de vie lyonnais et grenoblois

Le même principe a été appliqué à l'avenant de la convention avec le bassin de vie grenoblois. Ces modifications se traduisent par les nouvelles valeurs suivantes :

	Prix public	Part SYTRAL	Part SMTC	Part Région
Combiné TER + TCL+ TAG « Tout Public »	249,6 € (Abonnement TER. Illico Fréquence Lyon-Grenoble + 48,90 €*)	40,30 €	33,60 €	175,70€
Combiné TER + TCL+ TAG « Réduit »	156,9 € (Combiné TER+TCL Lyon-Grenoble réduit + 10,6 €)	24,90 €	16,70 €	115,20 €

*48,90 € correspond à 50% de réduction sur les tarifs des abonnements mensuels TCL et TAG Tout Public »

■ **Pôle d'échanges Multimodal de Perrache – Approbation d'une convention de financement partenarial concernant les études de faisabilité de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal**

Le comité syndical approuve la convention de financement partenarial concernant les études de faisabilité de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Perrache.

Le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Perrache a pour objectif :

- La simplification des liaisons Sud-Nord et Nord-Sud afin de supprimer le verrou physique et mental que représente ce secteur,
- Une réorganisation des circulations à l'intérieur de la gare et du centre d'échanges pour faciliter et fluidifier les cheminements,
- une mise en relation directe du quartier de la Confluence avec la place Carnot et la presqu'île par la recherche d'une plus grande qualité des espaces publics, dans une logique d'intégration urbaine au quartier existant,
- l'amélioration de l'intermodalité avec une accessibilité au métro renforcée par l'ouverture d'un accès supplémentaire au sud.

Le SYTRAL participe aux études de faisabilité sur la réorganisation des fonctionnalités urbaines menées par le GRAND LYON à hauteur de 3,73%, correspondant à une somme maximale de 30 000€. Ces études touchent le réaménagement du centre d'échange de Lyon Perrache (CELP) pour lequel le Sytral est affectataire de diverses fonctionnalités.

Par ailleurs, le Sytral réalise également sur financement propre des études de faisabilité sur ses ouvrages de transport liés au projet d'aménagements du PEM Perrache pour un montant estimé à 130 000 € HT:

- analyse du fonctionnement de la gare bus
- déplacement de la virgule de retournement du T2,
- création d'un accès au métro au sud.

■ **Ligne de tramway T2 à Eurexpo - Acquisitions foncières par voie amiable**

Le projet de prolongement de la ligne T2 jusqu'à Eurexpo nécessite l'acquisition de parcelles, qui peuvent être réalisées par voie amiable à des prix déterminés par France Domaines. Le comité syndical autorise le président du SYTRAL à lever les options contenues dans les promesses de vente, à passer les actes et engager les dépenses nécessaires.

■ **Tramway T4 Phase 2 – Aménagements de la ligne de tramway T3 pour l'exploitation commune de T3 et Rhônexpress - convention d'occupation temporaire avec la Communauté urbaine de Lyon**

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire de diverses parcelles de terrains situées à Lyon 3ème à l'angle des rues Paul Bert et Maurice Flandin.

Le SYTRAL a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin que celle-ci mette à sa disposition temporairement et gratuitement ces terrains en vue de l'exécution des travaux relatifs à la réalisation de la phase 2 de la ligne de tramway T4 ainsi qu'aux aménagements de la ligne de tramway T3.

■ Lignes Express de l'Ouest Lyonnais - Déclaration de Projet, résultats de l'enquête publique et poursuite de l'opération

Suite à l'organisation de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, le Commissaire Enquêteur, dans son rapport et ses conclusions en date du 24 août 2011, a émis un « **avis favorable** » assorti de cinq recommandations faites au maître d'ouvrage :

- 1) Aménagement d'un couloir bus d'approche aux feux sur une longueur de 150 mètres environ avec feu vert anticipé pour les transports en commun sur la RD 489 aux carrefours à feux suivants :
 - Carrefour RD 489 / rue des Landes dans le sens Craponne / Lyon
 - Carrefour hôpital Charrial dans les deux sens
 - Carrefour Tourette dans le sens Lyon / Craponne
 -
- 2) Création d'un parking relais au droit de chaque arrêt de LEOL en concertation avec la Commune de Craponne. Ces parkings seront gérés par le Sytral.
- 3) Création d'une liaison piétonne entre la route départementale et chaque arrêt sur la ligne LEOL.
- 4) Comme souhaité par la ligue de Protection des Oiseaux et la FRAPNA, assurer un suivi en cours de travaux des mesures préconisées dans le dossier d'enquête préalable à l'utilité publique.
- 5) Aménagements particuliers concernant trois sites :
 - Aménagement du chemin de la Patelière et du chemin de Mailabert,
 - Carrefour du chemin de la Patelière et du chemin du Moulin de Got,
 - Groupe scolaire P. Soupault – Craponne

Le comité syndical confirme l'intérêt général du projet LEOL, approuve la déclaration de projet et prend en compte les recommandations formulées par le commissaire enquêteur.

■ Ligne de tramway T1 à Debourg - Approbation du programme d'assurances

Le comité syndical approuve le programme d'assurances pour l'opération T1 à Debourg et la souscription d'une police de responsabilité civile du Maître d'Ouvrage